



Legs immobilier dans succession avec enfants de plusieurs mariages

Par **C94C**, le **28/02/2019** à **16:21**

Bonjour,

Dans le cadre de la succession de ma grand-mère, je peine à estimer la part qui me revient sur sa maison.

L'extrait de son testament : Je lègue hors part à l'aîné de mes fils, né de mon premier mariage, le cinquième des droits qui m'appartiennent dans ma maison dans les meubles qui garnissent actuellement cette maison, et dans les sommes et valeurs dont, du fait du décès de mon mari, la nue propriété se trouve actuellement en indivision entre les trois plus jeunes de mes quatre enfants, les quatre autres cinquièmes de ces droits, et tous les autres biens qui m'appartiendront le jour de mon décès devront revenir par parts égales à mes quatre enfants. Je prends ces dispositions pour que mon fils aîné recueille des biens et sommes correspondant exactement au total de ceux qu'aura recueillis chacun de mes autres enfants dans ma succession et dans celle de mon mari, leur père.

Au cas où mon fils serait décédé avant moi, les droits que je lui lègue reviendront à ses enfants ou descendants.

La situation : Mon père (cité dans le testament de ma grand-mère comme l'aîné de ses fils) est décédé, il avait 2 enfants, ma sœur et moi.

La question : En partant d'une base 100 correspondant à la valeur de la maison, à quoi ma sœur et moi-même avons-nous droit ?

Je vous remercie par avance du support que vous pourriez m'apporter.